

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le

24 MAI 2022

Le greffier
Greffe



22065654

ide

N° d'entreprise : **0554697666**

Dénomination

(en entier) : **FAGNES PELLETS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SCRL**

Adresse complète du siège : **RUE DU KARTING 29 - 5660 COUVIN**

**Objet de l'acte : Démission d'un administrateur (gérant) et administrateur délégué -
Nomination d'un nouvel administrateur et administrateur délégué -
Nomination d'un représentant permanent de la société
administratrice/gérante - Procuration spéciale**

Il résulte de l'AGE du 01-05-2022

1. Démission d'un administrateur (gérant) et administrateur délégué :

Il est décidé de mettre un terme au mandat d'administrateur (délégué) de Monsieur Philippe NICOLAS, à la date de ce jour.

L'assemblée le remercie pour le travail effectué et lui donne décharge dans le cadre de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

2. Nomination d'un nouvel administrateur et administrateur délégué :

Il est décidé de nommer un nouvel administrateur (délégué), la SPRL AFIPRET dont le mandat prend cours ce jour pour une durée indéterminée.

Ce mandat est rémunéré.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

3. Nomination d'un représentant permanent de la société administratrice/gérante :

Il est décidé de nommer un représentant permanent de la société administratrice, la SPRL AFIPRET, dont le mandat prend cours ce jour pour une durée indéterminée :

- Monsieur Philippe NICOLAS,
Avenue Anne de Montmorency, n°10 à 5660 COUVIN

Ce mandat est gratuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

4. Procuration spéciale :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur Michel ERNOULD, qui élit domicile auprès du bureau comptable FISCOTEC, rue Diane de Poitiers 2, 5660 Mariembourg, avec pouvoir de substitution à l'effet d'accomplir toutes formalités nécessaires en vue de l'exécution des décisions susmentionnées et de représenter la société à cet effet auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, auprès du guichet

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Voor-
behouden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2022 - Annexes du Moniteur belge

d'entreprises, auprès l'administration du Moniteur Belge, auprès l'administration de la TVA, auprès du greffe du tribunal de commerce et auprès de toutes autres instances officielles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

Pour extrait analytique conforme,

NICOLAS Philippe

Emould MICHEL
Mandataire spécial